

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 6 FEVRIER 2024**

Convocation en date du 30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à seize heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mr Alain SIMON
Mme Sylvie GASPAROTTO à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr José NAVIO à Mr Aimé MUNOZ
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absente : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 Décembre 2023 est approuvé excepté par Mr Maxime BOT et Mr Julien RANCOULE.

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai contracté :**

▪ Auprès de la Banque Postale, un emprunt de 875 000,00 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇨ **Catégorie de prêt** : Prêt à taux fixe
- ⇨ **Numéro de Contrat** : MON546331EUR
- ⇨ **Durée** : 20 ans
- ⇨ **Taux** : 4,17 %
- ⇨ **Base de calcul des intérêts** : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- ⇨ **Périodicité du versement des échéances** : Mensuelle
- ⇨ **Mode d'Amortissement** : constant
- ⇨ **Frais de Dossier** : 875,00 Euros

(Décision n° 2023-0406)

➤ **J'ai conclu :**

▪ Auprès de la société APAVE IC CARCASSONNE – Immeuble JEDAC - Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour des missions de Contrôle Technique Bâtiment et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des futurs travaux de construction d'une salle polyvalente à Flandry – Chemin de Saint Andrieu à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 12 800,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Mission de Contrôle Technique Bâtiment pour 8 500,00 Euros Hors Taxes ;
- Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour 4 300,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0394)

▪ Auprès de la société APAVE IC CARCASSONNE – Immeuble JEDAC - Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour des missions de Contrôle Technique Bâtiment et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des futurs travaux de rénovation des vestiaires du Stade Honneur de l'Aiguille de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 300,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Mission de Contrôle Technique Bâtiment pour 2 700,00 Euros Hors Taxes ;
- Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour 1 600,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0395)

▪ Auprès de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION – Le Capricorne – Avenue du Forum – 11100 NARBONNE, une consultation pour des missions de Contrôle Technique Bâtiment et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des futurs travaux de construction d'une halle de « Padel » ainsi qu'un Club House pour le Tennis Club de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 890,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Mission de Contrôle Technique Bâtiment pour 10 120,00 Euros Hors Taxes ;
- Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour 5 770,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0396)

▪ Auprès de la SARL GROUPE MTM - 420, Boulevard Marius Berliet - Espace Polygone -66000 PERPIGNAN, un marché ayant pour objet la fourniture de papier pour l'année 2024.

Désignation	P.U en Euros Hors Taxe	Titulaire
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Blanc	2,69 €	<p style="text-align: center;">SARL GROUPE MTM 420, Boulevard Marius Berliet Espace Polygone <u>66000 PERPIGNAN</u></p>
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Pastel de base	4,76 €	
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Pastel et vive	5,16 €	
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Intense	5,66 €	
Ramette 500 feuilles A5 – 80 g – Blanc	2,94 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Blanc	6,30 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Pastel de base	9,95 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Pastel et vive	10,32 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g – Intense	11,31 €	
Ramette 500 feuilles A4 – Couleur FLUO	9,98 €	
Ramette 500 feuilles A3 – Couleur FLUO	18,67 €	
Ramette 500 feuilles A4 – Blanc – 100gr	5,89 €	
<u>VARIANTE :</u>		
Ramette 500 feuilles A4 Blanc 80gr « Recyclé »	4,74 €	
Défini avec un total minimum de ramettes A4 et A3 80gr Blanc et couleur de 1 925 ramettes et un total maximum de ramettes A4 et A3 80 gr Blanc et couleur de 5 515 ramettes		

Pour la période allant de la date du 02 Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, non renouvelable.

(Décision n° 2023-0397)

▪ Auprès de la société EPSO – 14, Avenue Henri Gout – 11000 CARCASSONNE, un marché pour l'entretien courant de la piscine municipale de la Commune de LIMOUX pour l'année 2024.

Etant précisé d'une part, que ce marché est conclu pour une période allant du 02 Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, non reconductible.

D'autre part, que cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 € HT pour toute la durée de validité de ce dernier et sera fonction des prix unitaires détaillés ci-après :

- Entretien courant complexe intérieur – Période du 02/01/2024 au 23/06/2024 puis du 02/09/2024 au 22/12/2024 - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 464,00 € HT ;
- Entretien courant complexe intérieur – Période du 02/01/2024 au 23/06/2024 puis du 02/09/2024 au 22/12/2024 (lors des congés de l'agent technique de la Commune de LIMOUX) - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 575,00 € HT ;
- Entretien courant complexe extérieur – Période du 24/06/2024 au 01/09/2024 - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 638,00 € HT ;
- Entretien courant complexe extérieur – Période du 24/06/2024 au 01/09/2024 (lors des congés de l'agent technique de la Commune de LIMOUX) - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 816,00 € HT ;
- Prestations diverses (en option) :
 - Lavage bac tampon intérieur : Tarif forfaitaire à 6,38 € HT ;
 - Lavage bac tampon extérieur : Tarif forfaitaire à 11,84 € HT ;

- 1 Heure de prestation de nettoyage/lavage au nettoyeur Haute Pression (eau chaude) :
Cout horaire à 27,29 € HT ;
- 1 Heure de prestation de nettoyage/lavage au nettoyeur Haute Pression (eau froide) :
Cout horaire à 22,97 € HT ;
- Passage du robot dans le grand bassin et le petit bassin le dimanche lors des compétitions : Prix forfaitaire à 54,07 € HT.
- Passage du robot dans les bassins extérieurs :
 - ✓ Pour le grand bassin extérieur : Tarif forfaitaire : 46,00 € HT ;
 - ✓ Pour le moyen bassin extérieur : Tarif forfaitaire : 35,70 € HT ;
 - ✓ Pour le petit bassin extérieur : Tarif forfaitaire : 25,50 € HT.
- Prestation à la demande de 16 h à 17 h comprenant : passage lavage à plat vestiaires + nettoyage sanitaires collectifs + nettoyage sanitaires accueil + nettoyage des douches :
Cout horaire : 22,00 € HT.

(Décision n° 2023-0398)

- Auprès de la SARL VIDAL & Fils dont le siège social est situé La Confrérie – 11270 FANJEAUX, une consultation pour des prestations de transport dans le cadre de la manifestation Carnaval du Monde 2024 et ce pour un montant s'élevant à la somme de 1 004,54 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0403)

- Auprès des entreprises :
 - SIPLEC (Société d'Importation Pétrolière E. Leclerc) - ,26, Quai Marcel Boyer - CS 10027 - 94859 IVRY SUR SEINE
 - SAS BOURREL Nadine - 116, Avenue de Bordeaux - 11100 NARBONNE

un marché ayant pour objet la fourniture de carburant pour l'année 2024.

DESIGNATION	MONTANT (Exprimés en Euros H.T)	TITULAIRE
<u>LOT N° 1 :</u> GAZOLE	1,47 € HT / Litre (Prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	SIPLEC (Société d'Importation Pétrolière E. Leclerc) 26, Quai Marcel Boyer CS 10027 94859 IVRY SUR SEINE
<u>LOT N° 2 :</u> SANS PLOMB 95	1,512 € H.T / Litre (Prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	SIPLEC (Société d'Importation Pétrolière E. Leclerc) 26, Quai Marcel Boyer CS 10027 94859 IVRY SUR SEINE
<u>LOT N° 3 :</u> SANS PLOMB 98	1,529 € H.T / Litre (Prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	SIPLEC (Société d'Importation Pétrolière E. Leclerc) 26, Quai Marcel Boyer CS 10027 94859 IVRY SUR SEINE

LOT N° 4 : Gaz de Pétrole Liquéfié - GPL	0,866 € H.T / Litre (Prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	SIPLEC (Société d'Importation Pétrolière E. Leclerc) 26, Quai Marcel Boyer CS 10027 94859 IVRY SUR SEINE
LOT N° 5 : Gasoil Non routier (GNR) ou équivalent « LIVRE SUR SITE »	0,960 € H.T / Litre (Prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	SAS BOURREL Nadine 116, Avenue de Bordeaux 11100 NARBONNE

Etant précisé d'une part, que cet accord cadre mono-attributaire (un seul titulaire par lot), à bons de commande, est conclu pour une période allant du 02 Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, non renouvelable et qu'il est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 € Hors taxes pour l'ensemble des lots et pour toute la durée de validité de celui-ci ;

D'autre part que les prix indiqués ne peuvent pas être fermes et définitifs. Ils sont susceptibles de variations à la hausse ou à la baisse suivant les tendances du cours du marché.
(Décision n° 2023-0411)

▪ Auprès de la SAS COUCHOURON VOYAGES - 8, Route de Toulouse - 11170 ALZONNE un marché ayant pour objet le transport d'enfants.

LOT	DESIGNATION	MONTANT	TITULAIRE
1	Transport des élèves à destination de la piscine municipale	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum	SAS COUCHOURON VOYAGES 8, Route de Toulouse 11170 ALZONNE
2	Transport des élèves lors des activités organisées à l'intérieur du périmètre de la Commune de LIMOUX	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum	
3	Transport des élèves lors des activités organisées à l'extérieur du périmètre de la Commune de LIMOUX	Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum	

Cet Accord-cadre mono-attributaire (un seul titulaire par lot), à bons de commande est conclu pour une période allant du 02 Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, renouvelable 2 fois un an dans la limite de 3 ans et/ou de 90 000,00 Euros Hors Taxes sur l'ensemble des lots et pour toute la durée de celui-ci.
(Décision n° 2023-0412)

- Auprès de Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, domicilié chez A2D – Square Georges Tournier, 81200 MAZAMET, un contrat de vente d’exploitation d’un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Cie Ana Botella, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 8 590,50 Euros. (Décision n° 2024-0001)
- Auprès de Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, domicilié chez A2D – Square Georges Tournier, 81200 MAZAMET, un contrat de vente d’exploitation d’un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Cie Ballet Opera, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 8 990 Euros. (Décision n° 2024-0002)
- Auprès de Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, domicilié chez A2D – Square Georges Tournier, 81200 MAZAMET, un contrat de vente d’exploitation d’un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Cie Leyendas Doradas, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 6 390 Euros. (Décision n° 2024-0003)
- Auprès de Monsieur Florian VIRGILI, producteur de spectacles, domicilié chez A2D – Square Georges Tournier, 81200 MAZAMET, un contrat de vente d’exploitation d’un spectacle, pour une animation carnavalesque du groupe Cie Tamba Taya, dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 8 390 Euros. (Décision n° 2024-0004)
- Auprès de la société SICAVAL – 16, Avenue du Pont de France – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture de coffrets gourmands pour le colis de bonne année offert aux séniors de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant s’élevant à la somme de 39 216,32 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2024-0006)
- Auprès de l’Association Chœur de l’Aude, sise 24 Avenue de la Malepère, 11290 ALAIRAC, représentée par son Président Monsieur Bernard BOTET, un contrat de vente du droit d’exploitation d’un spectacle à l’occasion d’un concert qui aura lieu le Dimanche 5 Mai 2024 à 17 h en l’Eglise de l’Assomption à LIMOUX, pour un montant de 2 200 Euros. (Décision n° 2024-0009)
- Auprès de l’Association "Les Masqués Vénitiens de France" représentée par sa Présidente, Madame Eliane DAMLEJIAN, domiciliée 4 Boulevard de la Comtesse, 13012 MARSEILLE, un contrat de prestation de service pour une animation carnavalesque dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 1 500 Euros. (Décision n° 2024-0010)
- Auprès de la société APAVE IC CARCASSONNE – Immeuble JEDAC - Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour des missions de Contrôle Technique Bâtiment et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) dans le cadre des futurs travaux d’aménagement de l’ancien Tribunal de LIMOUX (Maison de la Justice et du Droit) et ce, pour un montant total s’élevant à la somme de 6 350,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :
 - Mission de Contrôle Technique Bâtiment pour 3 950,00 Euros Hors Taxes ;
 - Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour 2 400,00 Euros Hors Taxes.

Cette décision annule et remplace la Décision N° 11-206-2023-0390 du 27 Novembre 2023 (Décision n° 2024-0011)

▪ Auprès de Monsieur Jean Marie PICHOT (SUNNYSIDE ANIM), domicilié 270 Rue des Amandiers, 11620 VILLEMUSTAUSOU, un contrat de prestation de service pour l'animation de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 450 Euros.

(Décision n° 2024-0012)

▪ Auprès de l'Association "Botafogo Samba" représentée par sa Présidente, Madame Nadège GENEST, domiciliée 91 Chemin de Carliqui, 11300 LIMOUX, , un contrat de vente pour une animation dans le cadre de la journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera le Samedi 2 Mars 2024, pour un montant de 800 Euros.

(Décision n° 2024-0013)

▪ Auprès des entreprises :

TITULAIRE 1 : VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – 14, Rue Béranger – 11100 NARBONNE ;

Etant précisé que ce titulaire se réserve le droit durant l'exécution du marché de confier à son sous-traitant déclaré, à savoir la société SARP MEDITERRANEE – Agence de Carcassonne – 9, Rue de la Coustoune – ZI de la Bouriette – 11000 CARCASSONNE, tous types de prestations en lien avec l'accord-cadre, et que ce dernier pourra bénéficier d'un paiement direct.

TITULAIRE 2 : SAUR SAS – Activité Hydrocurage & Inspection – Agence Sud-Est – 95, Avenue Amédée Bolée – 30900 NIMES ;

TITULAIRE +3 : Société HYDROCONCEPT – 1, Rue Alexandre GUIRAUD – 11300 LIMOUX.

un marché ayant pour objet des prestations d'hydrocurages et d'inspections télévisuelles des réseaux communaux d'eaux pluviales sur le territoire de la Commune de LIMOUX pour l'année 2024 définies sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 00,00 Euros Hors Taxes..

Les prestations attendues sont divisées en 2 parties :

- Hydrocurage préventif sur des réseaux définis par la Maitrise d'Ouvrage (Services Techniques de la Commune de LIMOUX), à hauteur de 5 jours par an ;
- Hydrocurage curatif et inspection télévisuelle, à la demande du Maitre d'Ouvrage (Services Techniques de la Commune de LIMOUX) en fonction des besoins, par passation de bons de commande, à l'heure, la demi-journée ou la journée.

Cet accord cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2024 et dans la limite de 40 000,00 Euros Hors Taxes, non renouvelable.

(Décision n° 2024-0014)

▪ Auprès de la SASU AB CONCEPT – PRAE Charles Cros – RD118 – 11300 PIEUSSE / LIMOUX, une consultation pour la fourniture de fauteuils et autres accessoires ergonomiques pour les agents administratifs de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 426,41 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2024-0018)

▪ Auprès de MATRISSE PRODUCTIONS, sise 28 Rue Edmond Guyaux, 31200 TOULOUSE, représenté par son gérant Monsieur Joseph ALLEMANDOU, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la représentation de « Douce France » avec Nicolas Gardel et l'Orchestre Mozart Toulouse qui aura lieu Dimanche 25 Août 2024, à l'île de Sournies à LIMOUX, pour un montant de 6 000 Euros.

(Décision n° 2024-0019)

▪ Auprès de la société « EDITIONS EVENEMENTS & TENDANCES » – 13, Rue de Doaren Molac – 56610 ARRADON, une consultation pour la fourniture « Le livre de notre Mariage » pour le service Etat Civil de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 097,50 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0020)

▪ Auprès de la SAS REXEL CARCASSONNE – ZI de la Bouriette – Rue Aristide Bergès – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture d'un testeur de câbles professionnel pour le service Informatique de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 2 320,81 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0021)

▪ Auprès de la SAS LOGISVERT – 19, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture de bois dans le cadre de la réalisation d'une clôture pour la piste cyclable située Rue BLERIOD à LIMOUX (2^{ème} tranche) et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 394,25 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0023)

▪ Auprès des entreprises :

- SAS LACOSTE - 15, Allée de la Sarriette - ZA Saint Louis - 84250 LE THOR
- Compagnie Européenne de Papeterie - Espace Gutenberg - CS 40007 - 16440 ROULLET SAINT-ESTEPHE
- SARL L'ENTREPRISE ADAPTEE - L'E.A - 12, Rue Jacquard - Z.A. Le Bert - 38630 LES AVENIERES

un marché ayant pour objet la fourniture de matériels administratifs courants pour l'année 2024.

Désignation du lot	Montant Minimum et Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Fournitures diverses	Minimum : 4 000 Euros Maximum : 16 000 Euros	SAS LACOSTE 15, Allée de la Sarriette ZA Saint Louis 84250 LE THOR
- LOT N° 2 : Enveloppes classiques	Minimum : 500 Euros Maximum : 2 000 Euros	Compagnie Européenne de Papeterie Espace Gutenberg CS 40007 16440 ROULLET SAINT-ESTEPHE
- LOT N° 3 : Fournitures diverses <i>Réservé aux entreprises adaptées</i>	Minimum : 500 Euros Maximum : 2 000 Euros	SARL L'ENTREPRISE ADAPTEE L'E.A 12, Rue Jacquard Z.A. Le Bert 38630 LES AVENIERES

Pour la période allant de la date de notification de l'accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire par lot), à bons de commande, jusqu'au 31 Décembre 2024, non reconductible.
(Décision n° 2024-0064)

▪ Après des entreprises citées ci-dessous :

un marché ayant pour objet des travaux d'entretien, de réparation et de rénovations des bâtiments et d'équipements communaux.

<i>Lot</i>	<i>Désignation du lot et titulaire(s)</i>
LOT N° 1	<p>Gros œuvre, maçonnerie générale et couverture ➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : SAS ROSALA – 5, Rue Jean MELIES – Z.I La Bouriette – 11000 CARCASSONNE</p> <p>Titulaire N° 2 : LABATUT FILS CONSTRUCTION – 19, Avenue du Lac – 11240 BELVEZE DU RAZES</p> <p>Titulaire N° 3 : SAS ESCOURROU – 545, Avenue Georges Guille – BP 50516 – 11009 CARCASSONNE Cedex</p>
LOT N° 2	<p>Plâtrerie (cloisons, faux plafonds) ➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Lot déclaré infructueux – Pas de candidat</p>
LOT N° 3	<p>Peinture et revêtements collés ➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : SCOP ABADIE SA – 29, Avenue Oscar Rougé – 11300 LIMOUX</p> <p>Titulaire N° 2 : SASU BATIRENOV – 25, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX</p>
LOT N° 4	<p>Fourniture et pose de carrelage, de faïences ➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : CARRELAGE REVETEMENT AUDOIS – ZI Carrefour de Bezons – 11620 VILLEMUSTAUSOU</p>
LOT N° 5	<p>Fourniture et pose de menuiseries bois, PVC et alu ➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : HBC DESIGN – 1, Chemin du Poux – 11250 LEUC</p> <p>Titulaire N° 2 : SAS SEEM BOIS – Route de MAGRIE – 11300 LIMOUX</p> <p>Titulaire N° 3 : Société Nouvelle des Ets LABEUR SAS – Rue Nicéphore Niepce – Z.I La Bouriette – B.P.1034 – 11860 CARCASSONNE Cedex 9</p>
LOT N° 6	<p>Plomberie, sanitaires et chauffage ➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : DLX PLOMBERIE – 1, Chemin de Palajo – 11300 MAGRIE</p> <p>Titulaire N° 2 : SARL GARRIGUE et FILS – 7, Avenue Charles De Gaulle – 11300 LIMOUX</p> <p>Titulaire N° 3 : EURL 3L FAORO CHAUFFAGE – 21, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX</p>

LOT N° 7	<p>Electricité et courants faibles</p> <p>➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : SAS SATGELEC – 18, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX</p> <p>Titulaire N° 2 : EURL THEBAULT – 28, Chemin des Riveilles – 11300 CEPIE</p> <p>Titulaire N° 3 : R-ELEC 11 – 6, Rue des Oliviers – 11300 MAGRIE</p>
LOT N° 8	<p>Electricité Eclairage Public</p> <p>➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : Ets ROBERT SAS – 22, Rue de la Gare – 11250 POMAS</p>
LOT N° 9	<p>Travaux de ferronnerie et métallerie divers</p> <p>➤ Défini sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>Titulaire N° 1 : SERRUFER SARL - Z.I d'Occitanie – 16, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX</p> <p>Titulaire N° 2 : SARL AUDOUY FRERES ET FILS – 23, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX</p>

Donnant lieu à des marchés subséquents de travaux d'entretien de réparation et de rénovation des bâtiments et d'équipements communaux, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 5 380 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité de ce marché et pour l'ensemble des lots.

Etant précisé que cet accord-cadre est conclu pour une période allant de la date de notification jusqu'au 31 Décembre 2024, renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 3 ans.

(Décision n° 2024-0065)

▪ Après de l'Office de Tourisme du Limouxin, sis Avenue du Pont de France 11300 LIMOUX, représenté par son Directeur Monsieur Fabien Perrot, une convention partenariale pour la mise en place d'évènements et activités autour du vin et du patrimoine local sur les sites labellisés Vignobles & Découvertes : Musée du Piano et Musée Petiet. (Décision n° 2024-0066)

▪ Après du cabinet AXIOME – Géomètre Expert – 1, Place du Presbytère – 11300 LIMOUX, pour des prestations de géomètre-expert relatives à des relevés des intérieurs, des coupes et des façades dans le cadre de la prochaine réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit située 18, Rue du Palais à LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 11 390,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2024-0068)

➤ **J'ai signé :**

▪ Avec la SAS EQUADDEX dont le siège social est situé 8, Chemin de la Terrasse – BP 45122 – 31500 TOULOUSE Cedex 5, titulaire du marché relatif à l'externalisation du système d'information de la Commune de LIMOUX et l'interconnexion des sites et téléphonie fixe sur IP, un Avenant N° 4 notifiant le report de la date de fin de l'accord-cadre au 30 Juin 2024 soit pour une période de 6 mois supplémentaires (date de fin initialement prévue au 31/12/2023 – Article B-5 de l'Acte d'Engagement) afin de permettre notamment au Maitre d'œuvre et au Service Informatique de la Commune de LIMOUX de bien finaliser la rédaction d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) spécialement adapté aux nouveaux besoins de la collectivité.

Etant précisé que toutes les autres conditions notifiées dans le cadre de ce marché ne se trouvent en aucun cas modifiées.
(Décision n° 2023-0393)

- Un Avenant N° 2 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la SARL MARTINEZ FRERES – Z.I de Pastabrac – 11260 ESPERAZA, titulaire du Lot N° 2 – Déconstruction / Gros Œuvre / Couverture, dans le cadre du marché de travaux pour la déconstruction d'un immeuble et la réalisation d'un passage couvert entre la Promenade du Tivoli et la Rue Petiet à LIMOUX et ce pour un montant de + 4 185,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 2 de + 2,76 %.

Etant précisé que le montant global du marché initialement fixé à la somme de 151 276,70 Euros Hors Taxes (136 495,70 € H.T (solution de base) + 14 781,00 € H.T (Avenant N°1)) va donc passer à la somme de 155 491,70 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2024-0070)

► **J'ai accepté :**

- Le contrat d'étude proposé par la société PROTECTAS – 1, Rue du Château – 35390 GRAND FOUGERAY, relatif à une mission de conseil en assurance comprenant un diagnostic techniques (définition des besoins), une consultation des assureurs (rédaction du DCE), une analyse des offres et une attribution du marché ainsi qu'une phase d'assistance à la mise en place des garanties souscrites et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 650,00 Euros Hors Taxes (Formule Développement Durable).
(Décision n° 2023-0399)

- La proposition technique et tarifaire établie par la société E.V.S - Electronique Vidéo Service – Monsieur CRUZ Francis – Z.A. d'Occitanie – 11300 LIMOUX, relative au remplacement du serveur assurant la gestion (communication et traitement) du parc d'horodateurs implantés sur le territoire de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 3 325,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2023-0400)

- La proposition technique et tarifaire établie par la société E.V.S - ELECTRONIQUE VIDEO SERVICE – Monsieur CRUZ Francis – Z.A d'Occitanie – 11300 LIMOUX, pour la modification du réseau fibre optique du système de vidéo-protection urbaine de la Commune de LIMOUX situé au niveau de l'Avenue Fabre d'Eglantine et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 530,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2023-0401)

- La proposition commerciale établie par la société AUDE POIDS LOURDS – Réparateur Agréé RENAULT TRUCKS – Z.A Salvaza – Rue Gérard DESARGUES – BP 2002 – 11880 CARCASSONNE Cedex 9, relative à la remise en état de la boîte de vitesse du camion benne RENAULT MIDLUM (N° d'immatriculation : CR-962-ZH) utilisé et nécessaire au bon fonctionnement du Service Voirie/Nettoisement de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 6 437,38 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2023-0402)

- La proposition technique et financière établie par la SAS LES HOMMES DE L'ART – BOVIS Fine Art – 1 bis, Rue Edouard Aubert – Z.I des Ciroliers – 91700 FLEURY MEROGIS, relative à des prestations de transport et de manutention des toiles et autres sculptures conservées dans leurs entrepôts et surtout une reposition de ces dernières, dans les règles de l'art, dans les salles d'exposition du Musée PETIET de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 734,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Transport, manutention et repose des œuvres dans les règles de l'art pour un montant de 13 052,00 € Hors Taxes ;
- Option : Fourniture de nouveaux systèmes d'accroche pour un montant de 2 682,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0404)

- Le nouveau contrat de maintenance des progiciels de gestion de la Police Municipale (MUNICIPOL) et des Animaux Dangereux (CANIS), devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la SAS LOGITUD SOLUTIONS dont le siège social est sis ZAC du Parc des Collines – 53, Rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE.

Etant précisé que ce renouvellement prendra effet au 1^{er} Janvier 2024, pour une période d'un an, tacitement renouvelé pour une période d'un an, deux fois maximum et ce pour un tarif forfaitaire annuel révisable s'élevant à la somme de 1 440,00 € Hors Taxes, se détaillant de la façon suivante :

- Progiciel CANIS : 201,60 € Hors Taxes par an ;
- Progiciel MUNICIPAL : 1 238,40 € Hors Taxes par an.

(Décision n° 2023-0405)

- La proposition commerciale établie par la société L'AGENCE – Rue du Mas de Grille – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS Cedex, relative à un plan de partenariat promotionnel pour les différentes manifestations majeures organisées par la Commune de LIMOUX sur l'année 2024 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 28 065,97 € Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0407)

- La proposition financière établie par la société AVIPUR OCCITANIE – 1030, Chemin du Chasselas – 11400 CASTELNAUDARY, pour une campagne de capture de pigeons pour l'année 2024 sur le territoire de la Commune de LIMOUX (campagne de 44 passages), pour un montant total s'élevant à la somme de 10 105,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2023-0408)

- Le nouveau contrat devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la société SALVIA DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé 45, Avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLERS Cedex, relatif à des services d'assistance des progiciels Salvia Financements (à savoir : module dette collectivité, option récupération des taux et dématérialisation des actes budgétaires) nécessaires au bon fonctionnement du service financier de la collectivité.

Etant précisé que ce renouvellement est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2024, reconductible 3 fois tacitement (à défaut de dénonciation du marché par le Pouvoir Adjudicateur ou par le titulaire, par l'envoi d'une LRAR au moins trois mois avant l'expiration de la période en cours, le marché sera reconduit) et ce pour redevance annuelle révisable s'élevant à la somme de 1 570,00 € Hors Taxes (pour une formule de maintenance de type GOLD).

(Décision n° 2023-0409)

- La proposition de prestation de service établie par la SASU ALINGEO dont le siège social est situé 43 Bis, Avenue Pasteur – 11800 TREBES, relative à une mission d'accompagnement sur l'entretien et la maintenance des bassins et jeux d'eau de la piscine municipale de LIMOUX, pour une redevance contractuelle forfaitaire s'élevant à la somme de 16 365,00 € Hors Taxes.

Etant précisé d'une part, que cette mission est conclue pour une durée de 12 (douze) mois, à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, non reconductible ;
D'autre part, que durant l'exécution de cette mission, la Commune de LIMOUX se réserve le droit de faire réaliser des prestations complémentaires dans la limite d'un seuil maximum fixé à 23 000,00 Euros Hors Taxes suivant les conditions de prix fixées ci-après :

- Visite de routine supplémentaire en semaine y compris déplacement, pour un montant forfaitaire unitaire de 295,00 Euros Hors Taxes ;
- Visite de routine supplémentaire en week-end et jours fériés y compris déplacement, pour un montant forfaitaire unitaire de 590,00 Euros Hors Taxes ;
- Accompagnement sur une problématique particulière englobant une visite d'une demi-journée y compris le déplacement, pour un montant forfaitaire unitaire de 675,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0005)

▪ La proposition commerciale établie par la société SALVIA FINANCEMENTS dont le siège social est situé 45, Avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLIERS Cedex, relative à une prestation complémentaire, non comprise dans le contrat d'assistance notifié, pour la mise à jour du progiciel Salvia Financement et plus précisément son passage de la version 21 à la version 23 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 1 100,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0007)

▪ La proposition commerciale établie par L'EIRL GONZALEZ Sébastien – ACROBATIC CLEAN – 9, Rue du Chant du Coq – 11000 CARCASSONNE, relative à des travaux acrobatiques supplémentaires à l'Eglise Saint Martin de LIMOUX tels que notamment la purge des écailles d'enduit et le débouchage des descentes d'eau au niveau du cœur de l'Eglise ainsi que la révision des toitures annexes pour le presbytère et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 4 131,00 Euros Hors Taxes.(Décision n° 2024-0008)

▪ La proposition commerciale établie par L'Atelier Sophie Nicolas – Cité Guynemer Longueville – 81600 GAILLAC, relative à un diagnostic sur le fond de cadres du Musée PETIET de LIMOUX et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 975,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2024-0015)

▪ La proposition de collaboration proposée par le cabinet OCCICONSEIL – Madame Magalie PALERMO – 30, Rue Mignard – 34410 SERIGNAN, relative à une mission d'accompagnement budgétaire et financier pour une période allant du 15 Janvier jusqu'au 31 Décembre 2024, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 10 000,00 Euros Hors.

(Décision n° 2024-0016)

▪ Le Bordereau des Prix Forfaitaires (B.P F) proposé par la SASU Prodandpics studio by MSDrones – 30, Rue Casimir - 11300 LIMOUX, pour des prestations de prises de vues aériennes pour la Commune de LIMOUX pour l'année 2024, dans le cadre d'un accord-cadre à commandes, mono-attributaire défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 20 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité du marché.

Etant précisé que ce dernier est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2024, non renouvelable.

(Décision n° 2024-0017)

▪ La proposition commerciale établie par la S.A Partenaire Bureautique – Fac-similé Grand Sud – Le Millénaire – BP 69 – 550, Avenue Alfred Nobel – 34935 MONTPELLIER Cedex 9, relative à la fourniture et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des recrutements et CVthèque pour le service Ressources Humaines de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant total se détaillant de la façon suivante :

- Prestation de mise en service pour 5 880,00 € Hors Taxes ;
- Licences nommées et simultanées avec 10 Go inclus THEREFORE, Licence Content Connector et Pack 500 signatures par an pour 175,00 € Hors taxes mensuel.

(Décision n° 2024-0022)

▪ La proposition commerciale établie par l'éditeur BERGER-LEVRAULT dont le siège social est situé 892, Rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, relative à la mise en œuvre du module « *BL.monPortail RH e.sedit RH* », nécessaire au bon fonctionnement du service Ressources Humaines de la Commune de LIMOUX et ce pour un montant se détaillant de la façon suivante :

- Droit d'accès « *BL.monPortail RH e.sedit RH* » pour 2 649,00 € Hors Taxes ;
- Ouverture de compte, paramétrage e.sedit Gestion des Ressources Humaines, formation et suivi personnalisé pour 2 690,00 € Hors Taxes ;
- Contrat SAAS SEDIT (contrat de service) pour 103,00 € Hors Taxes mensuel.

(Décision n° 2024-0024)

▪ La proposition technique et financière établie par la société IRH Ingénieur Conseil – 61, Rue Jean Briaud – Immeuble Le Diamant – 33700 MERIGNAC, relative à une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (A.M.O) pour le suivi du contrat de production d'eau potable et la réalisation du rapport sur le prix et la qualité du service de la Ville de LIMOUX pour l'année 2024 et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 8 712,50 € Hors Taxes.

Etant également précisé que toute participation à une réunion supplémentaire ainsi que les journées supplémentaires pour le suivi du dossier seront facturées à 950,00 € Hors Taxes et qu'au-delà de deux jours de travail prévu dans le cadre de l'accompagnement technique, toute réponse fera l'objet d'une proposition spécifique valorisée à 110,00 € Hors Taxes de l'Heure.

(Décision n° 2024-0025)

▪ La déclaration de sous-traitance proposée par la SCOP ABADIE – 29, Avenue Oscar Rougé – 11300 LIMOUX, désignée comme l'un des titulaires du Lot N° 3 - Peinture et revêtements collés, de l'accord-cadre relatif à des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments et d'équipements communaux.

Etant précisé que dans le cadre des travaux de peinture et de sol au Musée PETIET de LIMOUX, le sous-traitant déclaré est la société A&M – MAIMOUNI Assime – 22, Rue Le Briolet – 11570 PALAJA, et que le montant des prestations sous-traitées (travaux de peinture) s'élève à la somme de 13 060,60 € (TVA auto liquidation).

Ce sous-traitant peut bénéficier d'un paiement direct.

(Décision n° 2024-0067)

▪ La proposition financière établie par la SAS « Millesime Packaging » - Le Mas des Oliviers - Chemin de Peyrefiche - 11600 VILLEGLY, relative à des prestations de conceptions graphiques et autres pour les prochains numéros du journal d'information municipal « ENSEMBLE » qui seront édités durant l'année 2024 ainsi que pour les différentes lettres internes destinées aux agents communaux, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 000,00 € Hors Taxes, soit 1 250,00 € Hors Taxes par mois sur une période de 12 mois, non renouvelable.

(Décision n° 2024-0069)

➤ **J'ai décidé :**

▪ D'abandonner la procédure relative à une opération de fouilles archéologiques préventives Rue Barberouge et Rue de l'Orme à LIMOUX car conformément à l'Article L.2152-3 du Code de la Commande Publique qui définit l'offre inacceptable comme une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

(Décision n° 2023-0410)

➤ **J'ai accordé à :**

▪ M. MOLINA Thierry une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° **4532**

(Décision n° 2024-0026)

▪ Mme BAHIDJA EL HAIMER une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° **4534**

(Décision n° 2024-0027)

▪ Mme LUCEC Elena pour le compte de Mme LUCEC Félicia une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 13 concession 17 - N° **4536**

(Décision n° 2024-0028)

▪ M. REMOND Christophe, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 18 concession 15 - N° **4537**

(Décision n° 2024-0029)

▪ Mme LAMBERT Claudine une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Côté mur de clôture - N° **4539**

(Décision n° 2024-0030)

▪ M. FERROUDJI Saïd pour le compte de M. FERROUDJI Mostefa une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° **4543**

(Décision n° 2024-0031)

▪ M. et Mme PECH Henri, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin : Ancien carré des Sœurs - N° **4542**

(Décision n° 2024-0032)

▪ Mme CORTES Marie-Trinité une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Côté mur de clôture - N° **4511**

(Décision n° 2024-0033)

▪ M. et Mme COROMINA Emmanuel une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 18 concession 13 - N° **4515**

(Décision n° 2024-0034)

▪ M. CHAUMOND Claude une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin : Ancien carré des Sœurs - N° **4516**

(Décision n° 2024-0035)

▪ M. et Mme LLORET Philippe une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin : Ancien carré des Sœurs - N° **4518**

(Décision n° 2024-0036)

- M. et Mme DE OLIVEIRA Jean-Pierre une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin : Ancien carré des Sœurs - N° 4520
(Décision n° 2024-0037)
- Mme SALHI Zineb pour le compte de M. SALHI Mohammed une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° 4521
(Décision n° 2024-0038)
- M. HAMDACH Mohammed une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° 4522
(Décision n° 2024-0039)
- Mme FROU Delphine pour le compte de Mme CORREIA Béatriz une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 13 concession 14 - N° 4523
(Décision n° 2024-0040)
- Mme PEREZ Rose Marie une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 18 concession 14 - N° 4524
(Décision n° 2024-0041)
- Mme ABOU Fatma une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° 4525
(Décision n° 2024-0042)
- M. et Mme MATEOS Alain et Chantal une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin : Carré des Soeurs - N° 4527
(Décision n° 2024-0043)
- M. LAMBERT Joseph et Mme LAMBERT Née TONOLI Fausta une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Côté mur de clôture - N° 4529
(Décision n° 2024-0044)
- Mme DUPLAN Céline une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane: Allée 13 concession 16 - N° 4530
(Décision n° 2024-0045)
- Mme BONNET Sandra une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane: Allée 13 concession 17 - N° 4531
(Décision n° 2024-0046)
- M. et Mme FRANCOIS Jean Paul une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin : Ancien carré des Sœurs - N° 4510
(Décision n° 2024-0047)
- M. et Mme FIGAROLA Alain pour le compte de M. FIGAROLA Estéban, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 18 concession n° 12 - N° 4506
(Décision n° 2024-0048)
- M. EL HIDRAOUI Aboulkacem une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - N° 4507
(Décision n° 2024-0049)

- M. et Mme CORRONS François une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint Martin : Ancien carré des Sœurs - **N° 4508**
(Décision n° 2024-0050)

- Mme EL HAIMER Bahija une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré musulman - **N° 4509**
(Décision n° 2024-0051)

- M. ESTAUN François le renouvellement de la concession n° 3541 dans le cimetière Communal de Saint Martin : Carré I - **N° 4535**
(Décision n° 2024-0052)

- Mme PELUX née CARTIER Jacqueline une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 17 concession n° 21 - **N° 4528**
(Décision n° 2024-0053)

- Mme FONTES Annie une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Columbarium - **N° 4544**
(Décision n° 2024-0054)

- M. PEREIRA Antonio une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane: Carré mur de clôture - **N° 4517**
(Décision n° 2024-0055)

- M. FERRIE Jean une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré mur de clôture -**N° 4519**
(Décision n° 2024-0056)

- Mme ROUGE Marie Françoise une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré mur de clôture - **N° 4526**
(Décision n° 2024-0057)

- M. CASTANO Francis une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane: Carré mur de clôture - **N° 4533**
(Décision n° 2024-0058)

- L'UDAF 11 pour le compte de Mme CANTEGREIL Christiane une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré mur de clôture - **N° 4540** .
(Décision n° 2024-0059)

- Mme JALABERT Rosemonde une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré mur de clôture - **N° 4541** .
(Décision n° 2024-0060)

- M. CARROL Paul une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré mur de clôture - **N° 4505** (Décision n° 2024-0061)

- M. et Mme BERDEILH Régis et Paola une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré mur de clôture - **N° 4512**
(Décision n° 2024-0062)

- Les PFL pour le compte de Mme REY Yvette une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré mur de clôture - **N° 4514**
(Décision n° 2024-0063)

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Limouxin.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

2. Modification des statuts du SIVOM des Eaux du Limouxin pour l'élargissement à de nouvelles communes et la prise de la compétence Production d'Eau Potable.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

3. Identification des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables.

VOTE :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

4. Dénomination nouvelle d'une partie de l'Avenue François CLAMENS.

VOTE :

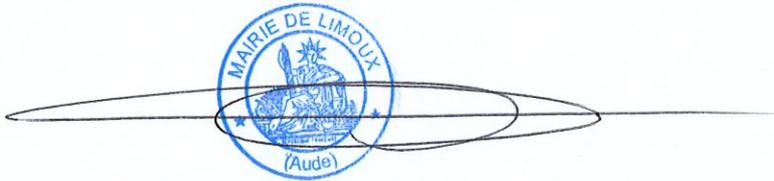
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 17 Heures.

Fait en Mairie, LIMOUX le 6 FEVRIER 2024

LE MAIRE,



Pierre DURAND